

Octobre 2019

Instruction obligatoire à 3 ans

En portant l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, l'article 11 de la loi **Pour une École de la confiance** s'inscrit dans la tradition républicaine des lois scolaires de la République : à la fin du XIXe siècle, l'obligation d'instruction fut un des actes fondateurs de la République. L'obligation d'instruction pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans est la concrétisation de cette ambition républicaine portée par le Gouvernement. L'instruction obligatoire à 3 ans consacre, d'une part, **l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français**. Il renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Lire la suite sur le site Maternelles 21



Narramus,
un dispositif pour
apprendre
à comprendre
et à raconter

Dans un groupe de travail, des enseignants de la circonscription de Dijon Est se sont approprié le **dispositif Narramus**, conçu par Sylvie Cèbe et Roland Goigoux. Cet outil propose de travailler sur la **compréhension des textes narratifs** dès la petite section.

Ces enseignants ont ensuite décliné cette démarche avec l'album « **La complainte de Gecko** » et en ont produit les **ressources numériques nécessaires**.

*Article, vidéos et ressources
sur le site Le P'tit TIC*

Rentrée en musique 2019

Le groupe scolaire Cousteau-Joliot Curie de Châtillon-sur-Seine a choisi la **danse** pour faire sa rentrée en musique et marquer ainsi de manière positive le début de l'année scolaire dans les classes de l'école et souhaiter la bienvenue aux nouveaux élèves et à leurs familles.

Après les rencontres, les découvertes et les retrouvailles des premières heures de la matinée, l'équipe pédagogique du groupe scolaire a entraîné dans la danse **tous les élèves, de la petite section au CM2** ainsi qu'une grande partie des **parents** venus au rendez-vous de fin de matinée.

À l'école maternelle du Breuil à Chevigny-Saint-Sauveur, c'est dès l'ouverture des portes qu'une **violoncelliste a accueilli parents et enfants**. Une fois passée la journée de rentrée, la musicienne s'est installée un matin dans le hall de l'école pour offrir un florilège de courtes pièces musicales aux familles qui avaient depuis peu repris le chemin de l'école.

Elle a ensuite prolongé ce temps de plaisir et de partage avec les différentes classes. Les enfants ont pu profiter d'**écoutes musicales**, d'une **découverte de l'instrument** et reprendre quelques comptines et chansons du répertoire traditionnel accompagnés par le violoncelle.

Lire la suite sur le site Maternelles 21

Pour une première rentrée réussie : accompagner la séparation

L'accueil d'enfants de moins de trois ans et l'accompagnement des parents nécessite **une attention toute particulière de la part de l'école**. La mise en place d'une séparation en douceur entre parents et enfant constitue un élément déterminant pour une approche sereine du milieu scolaire. C'est également un enjeu pour permettre l'adhésion et l'investissement des familles dans la réussite de ce premier accueil en collectivité.

Les équipes pédagogiques des écoles le Breuil de Chevigny-Saint-Sauveur et En-Saint-Jacques de Chenôve ont élaboré un projet particulier autour de la première séparation autour des dispositifs d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans. Avec l'appui des membres du RASED, elles se sont impliquées dans une **réflexion sur les conditions qui font de cet accueil une réussite** pour les enfants et les parents.

Voir les vidéos sur le site Maternelles 21

Retrouvez vos sites pédagogiques dédiés à l'école maternelle :

Maternelles21, site de la circonscription
IEN mission maternelle :
<http://maternelles21.ac-dijon.fr>



Le P'tit Tic, site des usages du numérique
à la maternelle :
<http://numerique21.ac-dijon.fr/maternelle/>

